

## #Avril 2023 - Actualités du projet

Point d'avancement des travaux - communication – réglementation – prochaines étapes

### Mise en place des cuves ReGeCycle® (mars 2023)

*Traitement spécifique des flux salins d'adoucisseurs en vue de réutiliser les saumures concentrées en substitution du sel.*



### Le bâtiment est terminé (27 mars 2023)



## Mise en place des cuves R-Oasys® (avril 2023)

Premier élément de **R-Oasys®** posé (cuve de 100m<sup>3</sup>) pour le traitement du concentrat, 11 avril 2023 pour le traitement des flux organiques mettra en œuvre : une membrane de MF, conçue dans un matériau éprouvé et fiable mais jamais utilisé dans cette configuration, une membrane de nanofiltration basse pression permettant un traitement efficace des effluents sucrés, un traitement de finition de l'eau par osmose inverse. Les basses pressions et la perméabilité de l'ensemble permettront des performances énergétiques exceptionnelles.



## Communication

Les partenaires présentent LIFE-ZEUS au CFIA, 15 mars 2023



## Point sur la réglementation

7 février 2023- Les partenaires du consortium ont envoyé une contribution ainsi qu'une lettre de soutien à la démarche cosignée AREA-Pôle DREAM au Ministère de l'agriculture dans le cadre du projet de décret venant préciser les possibilités d'utilisation d'eau recyclée (impropre à la consommation humaine en IAA selon l'article L. 1321-1 du code de la santé publique). Cinq éléments d'importance ont été rappelés :

- Le cadre réglementaire futur doit affirmer la prévalence du recyclage et de la réutilisation de l'eau avant le prélèvement au milieu naturel ou sur le réseau d'eau potable afin que le recyclage devienne la norme
- Définir dans la mesure du possible les termes REUT, REUSE, recyclage, réutilisation...
- Affirmer la prise en compte de toutes les eaux industrielles impropres à la consommation humaine comme un gisement d'eau pour le recyclage à l'exclusion des eaux usées d'origine domestique (eaux vannes, eaux noires, eaux grises)
- Ne pas remettre en cause les pratiques existantes historiques de recyclage sur les sites industriels
- Définir la méthode HACCP comme un principe cadre de la gestion du risque pour l'utilisation d'eaux recyclées et ainsi prendre en compte la diversité des situations en évitant des contraintes limitantes

**Le projet décret sorti en mars 2023** « relatif aux conditions de production des eaux réutilisées et à leur usage dans les entreprises alimentaires en vue de la préparation, de la transformation et de la conservation de toutes denrées et marchandises destinées à l'alimentation humaine » est en consultation jusqu'au 21 avril 2023.

## Prochaines étapes

Juillet 2023 : arrivée de Regécycle

Nov 2023 : Arrivée de R-Oasys

[www.life-zeus.eu](http://www.life-zeus.eu)



Contact communication LIFE-ZEUS : [n.jacquin@oieau.fr](mailto:n.jacquin@oieau.fr)